

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2021 à 20h00 Convocation du 13 janvier 2011

Sous la présidence de Mme Marie-Thérèse GANSOINAT –RAVAINE, Maire de Verny

**Nombre de conseillers
élus :**

19

Conseillers en fonction

17

**Conseillers
présents :**

13

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE– François VALENTIN–Victorien NICOLAS – Chantal BRICOUT – Joël XOLIN –Bernard MULLER - Isabelle JASKULA –Pierre NOIROT - André MORDENTI- Colette ROTTIER. Maurice BOYE– Vincent BEMER–Séverine COURTOIS SENE.

Absents excusés : Arnaud DEVILLEZ –Angélique JOLY– Odile ANNEN LACOMBE –Sophie DIAMANTINI

Absents non excusés :

Procurations : de M. Arnaud DEVILLEZ à Mme GANSOINAT-RAVAINE ; Mme ANNEN LACOMBE à M. François VALENTIN ; Mme JOLY à M. NOIROT ; de Mme DIAMANTINI à Mme COURTOIS SENE.

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mlle BACHMANN Séverine est nommée secrétaire de séance

Point n° 1 : amendes de police 2012:

Rapporteur : M. VALENTIN :

Dans un souci constant de mise en sécurité de nos administrés, il a été proposé :

- La mise aux normes des 4 passages piétons, 7526.40€HT
- L'aménagement du trottoir pour une accessibilité aux personnes handicapées sur le pont près de la pharmacie, montant des travaux 2820€HT
- Fourniture et pose de 8 bandes pododactiles pour 3600€HT

Soit un montant total de 13 946.40€HT

De ce fait, il convient d'introduire une demande de subvention au CG 57 au titre des amendes de police 2012 pour ces travaux. Le taux de subvention escompté est de 30 %.

L'octroi de cette subvention est lié à l'engagement de réaliser les travaux, de prendre en charge ultérieurement la gestion de l'équipement et d'affecter la somme de la subvention à son financement.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à déposer un dossier de subvention au CG57 pour les projets ci-dessus définis et de bien vouloir s'engager à :

- réaliser les travaux et achats précités
- prendre ultérieurement en charge la gestion de l'équipement
- affecter le montant de la subvention aux travaux précités
- autoriser Mme La Maire à signer tous les documents afférents à cet engagement.

Point n° 2 : autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2012 :

Rapporteur : M. VALENTIN :

Dans l'attente du vote du BP 2012, Mme la Maire peut engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits prévus au budget précédent.

En application de l'article L 1612-1 alinéa 3 du CGCT et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du BP 2012, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits ouverts

au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au BP lors de son adoption.

- montant budgétisé : dépenses d'investissement 2011
hors chap 16 « remboursement emprunts »
= 1 207 934.27 €
- montant autorisable : (25 %) = 301 983.57 €

opération concernée : OP 20 MATERIEL = 15000 €
OP 39 GROS ENTRETIEN BATIMENTS = 10 000 €
OP 71 DEPENDANCES DU CHATEAU = 30 000 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à engager et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les limites ci-dessus définies avant le vote du budget primitif 2012.

Point n° 3: décision modificative BP 2011:

Rapporteur : M. François VALENTIN

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser la décision modificative suivante sur le BP 2011 :
Virement de 7000€ du chapitre 020 DEPENSES IMPREVUES section investissement vers l'opération 71 DEPENDANCES DU CHATEAU.

Point n° 4 : convention CAUE

Rapporteur : Mme la Maire

Point ajourné

Point n° 5: demande de subvention logements communaux

Rapporteur : M. NICOLAS

Les deux logements proposés à la rénovation sont les anciens logements de fonction des instituteurs, attenants à l'école de Verny. Ces bâtiments datent du début des années 1970. Différents travaux de rénovation, isolation, mise aux normes sont devenus nécessaires.

Il est proposé, suite au diagnostic énergétique mené en 2011 un certain nombre de travaux :

- isolation et étanchéité des toits terrasses.
- remplacement des menuiseries extérieures avec double vitrage et volets roulants
- remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à condensation.

Le cout des travaux est estimé à 63 000 €HT

L'objectif de cette opération est de pérenniser cet élément du patrimoine communal, de réduire les dépenses énergétiques liées au chauffage, de respecter l'environnement et d'améliorer le confort des utilisateurs.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité (M. VALENTIN et M. NOIROT, concernés par ce point, ne prennent pas part au vote) d'autoriser, pour ces travaux, Mme La maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR), de l'ADEME ainsi que des fonds européens concernés.

Point n° 6: demande de subvention Centre Faber

Rapporteur : M. NICOLAS

Le centre socio culturel Faber a été aménagé dans les années 1970 et n'a été, à ce jour, que partiellement rénové.

Malgré ces gros travaux réalisés, il est aujourd'hui nécessaire de continuer les réaménagements entrepris.

Le coût total des travaux envisagés se chiffre à 85 606,44 euros.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable que la commune construit depuis 2008 avec la rénovation du groupe scolaire et l'agrandissement de l'accueil périscolaire, ainsi que la réalisation d'un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR), ainsi qu'une subvention auprès de la Région Lorraine pour les travaux de rénovation du centre Faber.

Point n° 7: avenant n° 1 dépendances du château – Sté H2R :

Rapporteur : M. VALENTIN

Dans le cadre des travaux de rénovation des dépendances du château, la commune a signé un marché d'un montant de 136 540.53 HT pour le lot n°1 GROS ŒUVRE DEMOLITION VRD avec la Société H2R de BOULANGE

A la demande du maître d'ouvrage des travaux prévus au marché initial n'ont pas été réalisés. Il s'agit de :

- Modification de la porte de la chaufferie : -1362€HT
- Bordereau de transmission amiante : -375€HT
- 3 regards de 400 : -954 €HT
- Raccordement au réseau : -570€HT
- Raccordement au réseau : -752€HT

Soit un total de – 4013€HT ce qui porte le marché à 132 527.53€HT

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Madame La Maire à signer l'avenant n°1 en moins value pour le LOT 1 du marché «rénovation des dépendances du château » et toutes les pièces s'y rapportant avec la Ste H2R

Point n° 8: avenant n° 2 contrat balayage:

Rapporteur : M. François VALENTIN

Le contrat de balayage signé le 1^{er} mars 2008 avec la société SITA LORRAINE est arrivé à expiration en juin 2011. Un avenant n° 1 de prolongation de 6 mois avait été voté le 17 juin 2011, cet avenant est arrivé à expiration le 31 décembre 2011.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Mme la Maire à signer un second avenant de prolongation au présent contrat, jusqu'au 30 juin 2012, avec la Sté SITA LORRAINE, dans l'attente de lancer un futur marché d'entretien de voirie.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à signer un second avenant de prolongation au contrat d'entretien des voiries, jusqu'au 30 juin 2012, avec la Sté SITA LORRAINE.

Point n° 9: adhésion CAUE 2012

Rapporteur : Mme La Maire:

Point ajourné

Point n° 10: convention 2012, refuge de BOUBA:

Rapporteur : M. NICOLAS:

Dans le but de poursuivre l'action menée en faveur de l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité publique ainsi qu'en faveur de la protection des animaux errants, abandonnés ou maltraités, il est demandé aux membres du conseil de renouveler pour 2012, la convention liant la Commune de Verny au Refuge de BOUBA.

En contrepartie des services rendus par le refuge, la commune participera au fonctionnement de la fourrière par une redevance de 0.60€/par habitant soit 1212 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la convention qui lie la Commune de Verny au Refuge de BOUBA pour l'année 2012 et de prévoir la somme correspondante au BP2012.

Point n° 11 : prix des maisons et balcons fleuris et illuminés:

Rapporteur : Mme la Maire :

Pour les concours des maisons et balcons fleuris et illuminés 2011, 6 familles ont été primées.

MAISONS FLEURIES

M. et Mme Pierre BEMER (7 rue des Acacias)

M. et Mme Jacky PIERRE (8 rue des Acacias)

M. et Mme Jean-Jacques MALLAVERGNE (4 rue Auguste Prost)

MAISONS et BALCONS ILLUMINES

M. et Mme Armand HUMBERT (9 rue d'Orceval)

M. et Mme Bertrand FLORSCH (61 rue de la Plénière)

Mme Marie-Christine PIERROT et M. Pascal DENY (10 rue du Moulin / Résidence les Peupliers)

Afin de récompenser les lauréats, il est demandé aux membres du conseil d'accorder un prix de 60 euros à chaque gagnant.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser d'accorder un prix de 60 euros à chaque gagnant et de prévoir la somme de 360 € au BP 2012.

Point n° 12 : modification du suppléant au conseil d'administration de l'EREA:

Rapporteur : Mme La Maire

A l'heure actuelle, Monsieur François VALENTIN et Mme Odile ANNEN LACOMBE sont les représentants titulaires de la commune au sein du Conseil d'administration de L'EREA et Mme Angélique JOLY a été désignée suppléante.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le remplacement d'Angélique JOLY par Monsieur Maurice BOYE en tant que représentant de la commune.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité de voter le remplacement de Mme Angélique JOLY, en tant que suppléant au sein de l'EREA, par Monsieur Maurice BOYE

Point n° 13: plan communal de sauvegarde

Rapporteur : Mme La Maire

- *Vu l'art. 4 du décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile).*

Par courrier en date du 4 janvier 2012, Monsieur MEON Cyril, nous a proposé d'élaborer le plan communal de sauvegarde de notre commune dans le cadre de sa VAE (validation des acquis de l'expérience) licence professionnelle « sécurité des biens et des personnes » mention protection civile et sécurité des populations.

Pour information :

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

A l'issue de son élaboration, le plan communal de sauvegarde fera l'objet d'un arrêté pris par le maire de la commune

Le plan communal de sauvegarde comprend :

Un document d'information communal sur les risques majeurs ;

Un diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;

L'organisation assurant la protection et le soutien de la population ;

et le cas échéant, les modalités de mise en œuvre de la réserve communale de sécurité civile.

Le plan communal est éventuellement complété par :

- l'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire en cas de nécessité ;
- les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux ;
- le cas échéant, la désignation de l'adjoint au maire ou du conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;
- l'inventaire des moyens propres de la commune, ou pouvant être fournis par des personnes privées implantées sur le territoire communal ;
- les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles sur le territoire de la commune des risques recensés ;
- les modalités d'exercice permettant de tester le plan communal de sauvegarde et de formation des acteurs ;
- le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile par toute personne publique ou privée implantée sur le territoire de la commune ;
- les modalités de prise en compte des personnes qui se mettent bénévolement à la disposition des sinistrés ;
- les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser l'élaboration, avec l'aide de Monsieur MEON en tant que chef de projet, d'un plan communal de sauvegarde pour la commune de Verny.

Point n° 14: présentation des différents états 2011 :

Rapporteur : Mme la Maire:

Les communes sont dans l'obligation de présenter annuellement à leur Assemblée délibérante les différents états suivants :

- état du personnel au 31/12/2011 ;
- état civil ;
- état des autorisations d'urbanisme ;
- état des marchés publics ;

ETAT DU PERSONNEL au 31 décembre 2011	
GRADES	EFFECTIFS
<i>SERVICES ADMINISTRATIFS</i>	
Attaché	1
Adjoint Administratif 1ère classe	1
Adjoint Administratif 2ème classe	1
<i>SERVICES TECHNIQUES</i>	
Adjoint technique 1ère classe	2
Adjoint technique 2ème classe	1
<i>SECTEUR SCOLAIRE</i>	
ATSEM 1ere classe	2
<i>SERVICE ENTRETIEN</i>	
Adjoint technique 2ème classe	2
<i>CONTRATS AIDES</i>	
CAE	2
<u>TOTAL DES EFFECTIFS</u>	12

ETAT CIVIL ANNEE 2011

Nombre de naissances	12
Nombre de mariages	2
Nombre de décès	5

ETAT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire (PC) :	18	(39 en 2010)
Permis d'aménager (PA) :	1	(0 en 2010)
Permis de Démolir (PD) :	0	(0 en 2010)
Déclarations préalables (DP) :	36	(42 en 2010)
Certificats d'urbanisme (CU) :	11	(14 en 2010)

DIA (déclaration d'intention d'aliéner) : 21 en totalité (41 en 2010)

RU (renseignements d'urbanisme) : 14 (15 en 2010)

ETAT DES MARCHES PUBLICS

N° du marché	Objet du marché	Type de procédure	Observations
2011/57708-01	Marché de service : « Etablissement d'un contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux »	Appel d'offres ouvert	Le marché a été attribué à la société COFELY de Ludres. 30 434.44 €HT /an 243 478.16 €HET/ 8 ans
2011/57708-02	Fourniture et pose de portes extérieures - locaux situés Cour du Château	MAPA	Le marché a été attribué à la société PONCELET de Servigny-lès-Raville. 16 803.80 €TTC
2011/57708-03	CRÉATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RD913 À VERNY	MAPA	Le marché a été attribué à la société MULLER TP. 209 124.79 €TTC
2011/57708-04	réalisation d'une voirie d'accès à la gendarmerie - rue du Château	MAPA	Le marché a été attribué à la société COLAS EST. 49 106.72 €TTC

Il est demandé aux membres du conseil de donner acte de cette présentation.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 20 janvier 2012
Mme La Maire**